

NI TRÊVE SOCIALE, NI UNION NATIONALE, NI CO-LÉGISLATION !

Ensemble nous sommes plus forts. Indépendants, nous sommes libres de nos actions. Organisés nous pouvons gagner !

DÉFENSE INCONDITIONNELLE DES REVENDICATIONS

Après les résultats de l'élection présidentielle, pour le SNFOLC, les revendications des personnels demeurent. FO, qui n'a pas donné de consigne de vote et ne s'associera à aucune union nationale, continuera d'agir en défense des seuls intérêts matériels et moraux des salariés. Ces principes garantissent l'indépendance et la liberté d'action du syndicat pour construire le rapport de force nécessaire à la satisfaction des revendications.

AUGMENTATION DU POINT D'INDICE

Le Président Macron confirme les déclarations de sa ministre Amélie de Montchalin qui annonçait une prétendue augmentation du point d'indice à condition que le « métier » l'emporte sur le statut. Sur Franceinfo, le 15 avril, E. Macron a annoncé qu'« à l'été », le futur gouvernement sera chargé de « faire une réforme complète des grilles et de l'organisation de la fonction publique. Et ensuite, il y aura une revalorisation du point de telle sorte qu'il permette d'accompagner les éléments de pouvoir d'achat ». Tout est sous condition de destruction des garanties statutaires, par exemple pour l'Éducation nationale, le traitement des enseignants est sous la condition de « définir avec eux de nouvelles missions » (le président-candidat, 17 mars).

Pour FO, c'est sans conditions que le point d'indice doit être augmenté de 22,68% ; pour FO, les primes à la tête du client ne répondent en rien aux revendications des personnels.

RETRAITES

« Il faut avoir des concertations avec les organisations patronales et syndicales », « La réforme est nécessaire

pour assurer la pérennité du système de retraite, elle est donc importante, il faudra mener cette réforme » (E. Borne RTL, 25 avril). Avec quelles organisations syndicales ? L'UNSA et la CFDT ? Pour sa part, le SNFOLC comme la confédération FO et sa fédération nationale la FNEC FP-FO, a toujours affirmé son rejet de la réforme, et se battra pour le retour aux 60 ans et aux 37,5 annuités ! Aucune « concertation » pour discuter de la longueur de la chaîne !

De son côté, B. Le Maire (France Info, 25 avril) ne « peut pas donner la garantie » qu'il n'y aura pas d'usage de l'article 49-3 pour passer en force... Même méthode qu'en février 2020 où sur cette réforme, le gouvernement avait engagé sa responsabilité avec le 49 ter.

FO est prête à engager toutes ses forces, comme lors de la grève initiée le 5 décembre 2019 : contre la réforme Macron des retraites, pour le maintien pour les fonctionnaires du Code des pensions et des régimes spéciaux.



C'EST REPARTI POUR UN TOUR...

L'ÉCOLE, « UNE NOUVELLE MÉTHODE » ? ON LA CONNAÎT, C'EST CELLE DE MARSEILLE

E. Macron veut ouvrir la voie au recrutement local en supprimant les concours, ce qui signifierait la fin du recrutement statutaire, la fin des statuts nationaux, la fin de l'École publique et laïque. Au lendemain du 2ème tour, « On veut aller beaucoup plus loin, beaucoup plus fort. On veut inventer une méthode nouvelle pour associer plus largement les Français autour de grands chantiers; la santé, l'éducation, construire au plus près du terrain », avec une « méthode nouvelle » « Il n'y a de pause, on va continuer à agir » (G. Attal, BFMTV, le 25 avril). C'est donc bien l'autonomie des écoles et des établissements, sa territorialisation qui est en marche.

Décliner le statut localement, avec des droits « locaux », des obligations de service « définies » au plus près, des disciplines dont la nature, les programmes seraient décidés en fonction des particularités locales... Cette école, la FNEC FP-FO l'a affirmé et réaffirmé à de nombreuses reprises, elle la rejette et la condamne : c'est la fin d'une même école pour tous avec un même statut pour les professeurs de la République.

Le manifeste des instituteurs syndicalistes de 1905 affirmait : « Notre enseignement n'est pas un enseignement d'autorité. Ce n'est pas au nom du gouvernement, même républicain, ni même au nom du Peuple français que l'instituteur confère son enseignement : c'est au nom de la vérité. Les rapports mathématiques, les règles de grammaire, non plus que les faits d'ordre scientifique, historique, moral, qui le constituent, ne sauraient dès lors être soumis aux fluctuations d'une majorité ». Ce texte est toujours d'actualité !

POSTES

Toujours moins et pourtant... Classes, heures et postes supprimés, effectifs pléthoriques, le second degré en a assez des milliers de suppressions de postes. Le SNFOLC est avec les personnels qui se mobilisent et exigent la création de tous les postes nécessaires. Pour rendre « attractive » l'Éducation nationale, il faut d'abord supprimer la massification avec un recrutement par la voie des concours à partir de bac+3.

BACCALURÉAT : LE SOCLE RÉPUBLICAIN À DÉFENDRE ET RECONQUÉRIR

Plus d'autonomie, c'est justement ce que le ministre Blanquer s'est employé à faire en cassant le bac national, en instaurant le contrôle continu, en mettant en place des épreuves de spécialité, en alourdissant les services des professeurs qui corrigent « en même temps » qu'ils préparent et font cours. La remise en cause du baccalauréat comme diplôme national et 1^{er} grade universitaire apparaît clairement comme un élément de ce dispositif de démolition du statut. C'est pourquoi le SNFOLC, dans la continuité de la réunion nationale du 4 février « pour le rétablissement du baccalauréat national dès 2022 », décide de poursuivre la campagne nationale pour le retour à un baccalauréat national, s'engage et soutiendra toutes les

initiatives pour construire le nécessaire rapport de force. Le SNFOLC réaffirme qu'« il est urgent d'obtenir de ce gouvernement, ou du futur, le rétablissement du Baccalauréat national, comme diplôme national et premier grade universitaire » (déclaration de la conférence du 4 février). A la veille des épreuves de spécialité du bac Blanc, que le ministre a déjà été obligé de repousser suite à la grève du 13 janvier, au moment où les services des examens et concours sont en surchauffe et où le contrôle continu accentue la désorganisation des lycées, le SNFOLC informe qu'il dépose un préavis de grève pour couvrir les personnels et soutiendra toutes les initiatives.

Le SNFOLC exige l'abandon des réformes Blanquer du baccalauréat et du lycée, le retour aux épreuves nationales, ponctuelles et terminales du baccalauréat dès juin 2022, l'abrogation de Parcoursup,

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS. INDÉPENDANTS, NOUS SOMMES LIBRES DE NOS ACTIONS. ORGANISÉS NOUS POUVONS GAGNER !

La cgt-FO a pris, le 25 avril, l'initiative de s'adresser à l'ensemble des organisations syndicales en application de la déclaration du CCN FO qui « réitère son opposition à toute réforme des retraites visant à supprimer tous les régimes existants, fondés sur la solidarité intergénérationnelle, et à reculer l'âge de départ (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation), comme elle rappelle notre condamnation de la réforme de l'assurance chômage », et de se rencontrer dans les meilleurs délais.

Car, « Nous sommes au lendemain de l'élection présidentielle qui a vu l'élection d'Emmanuel Macron. Nous connaissons les axes principaux de sa politique économique et sociale. Il porte désormais clairement l'objectif du recul de l'âge légal de départ à la retraite, la remise en cause des régimes existants. Les dispositions relatives à la pénibilité et aux carrières longues ne seront pas épargnées par le recul de l'âge possible de départ à la retraite. » (communiqué de presse cgt-FO, 25 avril 2022).

C'est cette démarche que le SNFOLC entreprend sur la réforme du lycée et du Bac en s'adressant aux organisations syndicales du second degré. La FNEC FP-FO s'adresse elle aussi aux fédérations et syndicats de l'Éducation nationale.

Le SNFOLC appelle tous les personnels à se réunir sans délai pour lister les revendications urgentes et décider des initiatives à prendre dans la continuité des mobilisations, des grèves et de la grève majoritaire du 13 janvier.



FORTESSIMO!